



Récupération de mon permis après annulation en août 2008 que dois je faire ?

Par **Yannick 595**, le **18/08/2019** à **19:21**

J'ai besoin d'aide s'il vous plaît je dis aller bosser au plus vite

Par **Visiteur**, le **18/08/2019** à **19:37**

Bonjour

10 ans, c'était donc une annulation judiciaire...

Avant de le repasser il peut y avoir une visite médicale et des tests psychotechniques .

"En cas de résultats favorables, vous devrez repasser obligatoirement l'examen du code de la route. Certains pourront éviter de repasser l'épreuve pratique du permis de conduire s'ils réunissent toutes les conditions suivantes :

Avoir un permis depuis plus de 3 ans à la date de l'annulation

Que la durée de l'annulation ne soit pas égale ou supérieure à 1 an (les récidives et les annulations automatiques seront donc obligées de repasser le permis entier)

Que la demande pour repasser le permis intervienne dans les 3 mois suivant la fin de la sanction"